

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Octobre

La Bureaucratie et le Budget

Des économies ! C'est là le cri public, car l'opinion comprend fort bien que, pour équilibrer le budget et pour diminuer les charges si lourdes qui pèsent sur la nation, il n'existe pas deux moyens, il n'y en a qu'un seul, et c'est celui-là.

Dans les Chambres, on parle aussi beaucoup d'économies, mais il faut bien le dire, on ne les pratique guère, et plus le temps marche, plus on voit se multiplier la création d'emplois onéreux et, le plus souvent, inutiles.

S'il en fallait un nouvel et frappant exemple, il nous serait fourni par l'incessante extension donnée au ministère des Colonies. Les décrets succèdent aux décrets portant création de services nouveaux. C'est ainsi que l'on vient encore de lire au *Journal officiel* un long rapport adressé au président de la République par le ministre des Colonies, suivi d'un décret instituant à ce ministère un service spécial des renseignements commerciaux et de la colonisation.

Et cependant, on se rappelle que naguère, lorsque le gouvernement, au moment même de l'interruption des travaux parlementaires, exigea la création d'un ministère spécial des Colonies, le Sénat qui, en très forte majorité, jugeait cette création absolument inutile, ratifia cependant le vote de la Chambre, sous la réserve qu'au point de vue budgétaire, rien ou presque rien ne serait modifié. C'était là un bon billet.

Dans un très intéressant article que publie l'*Economiste Français*, qu'on ne saurait certes accuser d'être de parti pris hostile au gouvernement, M. Michel nous montre ce qu'il est advenu « de la pilule qu'on avait si bien dorée au contribuable. » L'histoire est instructive, et le décret publié par le *Journal Officiel* la rend pleine d'actualité.

Résumons-là.

Le décret du 5 mai 1894 relatif au règlement d'administration publique pour l'organisation du nouveau ministère, stipulait la création de trois directeurs à 16,000 fr., trois sous-directeurs à 12,000 fr., onze chefs de bureau à 9,000 fr., dix-sept sous-chefs à 6,000 fr., soit un état-major de trente-quatre personnes, sans compter, bien entendu, le cabinet du ministre, avec sa hiérarchie de chefs, chefs adjoints, sous-chefs, secrétaires, sous-secrétaires, secrétaires adjoints, etc. Ce brillant état-major avait sous ses ordres soixante-quatre commis et rédacteurs, quarante-huit commis expéditionnaires, vingt garçons de bureau. Dans cet effectif ne figurent pas les services auxiliaires : notaires, avocats, avoués, conseils, huissiers, etc..

Les choses durèrent ainsi pendant deux mois. Mais, en arrivant au ministère, le successeur de M. Boulanger n'eut rien de plus pressé que de remanier de fond en comble les dispositions du décret du 5 mai.

En premier lieu, une direction, dite de contrôle, fut créée. Cette direction du contrôle est confiée à un inspecteur général qui a le titre de directeur du contrôle ; il est secondé par un inspecteur qui le supplée en cas d'absence et d'empêchement. La direction du contrôle comprend trois services qui sont assurés par des inspecteurs : 1° le service du contrôle de l'administration centrale ; 2° la comptabilité des dépenses engagées ; 3° le service de l'inspecteur mobile.

En second lieu, il fut institué auprès du ministre des Colonies une inspection générale du service de santé, chargée de la direction technique des affaires sanitaires de l'hygiène. Le médecin inspecteur prend le titre d'inspecteur général. Il relève directement du ministre. Il a sous ses ordres le personnel attaché à l'inspection générale qui comprend : 1° le conseil supérieur de santé ; 2° un bureau d'hygiène et de statistique médicale.

Est-ce tout ? Pas encore. Il est créé au ministère des Colonies, une inspection des travaux publics. L'inspecteur général — mon Dieu que d'inspecteurs ! — est chargé de la direction de ce service, constitué avec le même luxe d'attributions et de personnel que le précédent, et prend le titre d'inspecteur général des travaux publics des Colonies.

Comme le fait fort justement observer le rédacteur de l'*Economiste Français*, c'est à se demander où on logera tout ce monde. Déjà le pavillon de Flore est insuffisant. Déjà certains journaux bien informés annoncent que le gouvernement se préoccupe de l'achat d'un hôtel pour installer M. le ministre des Colonies et son cabinet.

Et dire que le ministère des Colonies n'a qu'une existence de six mois et qu'il n'a encore eu que deux titulaires ! Que sera-ce, quand il aura changé cinq ou six fois de chef et quand chaque nouvel arrivant paiera son joyeux avènement sous forme d'une création de places ? Ne parle-t-on pas d'une direction des protectorats ?

Mais ce n'est pas tout encore. A l'heure même où l'on crée, au ministère des Colonies, un service complet de renseignements, la commission du budget propose de créer, à grands frais, au ministère des affaires étrangères, une direction dite de l'inspection des Colonies. Cette direction serait chargée d'envoyer sur tous les points du globe, des inspecteurs qui étudieraient les ressources économiques et commerciales des régions à exploiter et qui signaleraient les ressources qu'elles peuvent offrir à nos producteurs.

Mais alors, à quoi servent nos consuls et les rapports fort souvent très détaillés et très intéressants qu'ils envoient au département des affaires étrangères ?

Dans tous les cas, s'il était démontré que des agents rompus au métier, résidant depuis plusieurs années à l'étranger, sont incapables de fournir des renseignements précis et d'une utilité pratique, à plus forte

raison des inspecteurs nomades et intermittents rendront-ils encore moins de services. De deux choses l'une : ou ils feront double emploi avec les consuls, ou ils se contenteront de voyager pour leur plaisir, de toutes façons ils seront inutiles.

N'avions-nous pas raison de dire, en commençant, qu'il y a là un nouvel et frappant exemple des charges que le développement d'une bureaucratie déjà excessive impose à la France.

Le pays réclame des économies et on ne lui donne que des augmentations de dépenses. Quand rompra-t-on avec ces errements littéralement désastreux pour les finances publiques ?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La commission du budget

Afin de permettre à la Chambre d'aborder la discussion du budget dès la rentrée, la commission a repris ses délibérations au Palais-Bourbon dès lundi dernier.

Dans sa première séance, la commission s'est bornée à régler l'ordre des travaux, et elle a décidé d'achever, avant tout, l'examen du budget des dépenses. Cette besogne terminée, la commission entreprendra l'étude des projets déposés récemment par le ministère des finances sur la réforme de l'impôt des boissons et sur les droits de succession ; on sait que ce dernier projet a une influence immédiate sur l'équilibre du budget. M. Salis, rapporteur de la réforme de l'impôt des boissons, est prêt à discuter devant la commission les conclusions de son rapport qui tendent à l'adoption du projet de M. Poincaré, sauf en ce qui concerne le régime applicable aux bouilleurs de cru, auxquels il propose d'appliquer les dispositions des projets précédents de MM. Rouvier et Burdeau.

La commission a discuté mardi le budget de la guerre, sur le rapport de M. Jules Roche.

La commission ayant repoussé la proposition de M. Jules Roche demandant un crédit de 200,000 francs pour rendre des chevaux à certains capitaines, M. Jules Roche a déclaré ne pas pouvoir rester rapporteur du budget de la guerre ; toutefois, il a accepté de rester à la disposition de la commission jusqu'à l'examen complet du budget de la guerre.

le mystérieux document... celle-ci le parcourut d'un coup d'œil et poussa une exclamation joyeuse ! C'était un testament signé : « Marquis de Kéralain » et daté de la nuit même du crime.

Par ce testament, le marquis de Kéralain légua au vicomte de Maloy tous ses biens pour après la mort de la marquise. « Par contrat de mariage », disait le marquis, j'ai donné la jouissance de toutes mes propriétés à ma femme ; « quand celle-ci sera venue me rejoindre là-haut, Bertrand héritera de la fortune qui aurait dû appartenir à mon fils adoptif. »

— Ceci est plus que je n'aurais osé espérer, dit Yvonne.

— Mais pourquoi, reprit Cécile, n'a-t-il pas fait usage de ce testament ?

— Sans doute pour ne pas attirer sur sa tête les soupçons que ce document ne peut manquer de faire naître. Il est bien certain que puisqu'il l'a en sa possession, il est allé chez le marquis pendant cette nuit de douleur.

— Cela est rigoureusement vrai !

— Il se réserve sans doute de le découvrir dans les papiers de la marquise à la mort de celle-ci. Ne perdons pas une minute, chère enfant, et descendons.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, elles eurent tout remis en place, caché le précieux portefeuille où elles l'avaient trouvé, et effacé toute trace de leur passage.

Un instant après, elles poursuivaient leur enquête dans la chambre du marquis.

Elles portèrent leur attention sur le bureau où les papiers de la victime avaient été rangés après sa mort, comme ils l'étaient pendant sa vie.

Déjà bien des fois, Yvonne les avait en vain compulsés, elle ne fut pas plus heureuse ce soir-là. Un peu découragée, elle laissa le tiroir ouvert et alla aider Cécile qui retournait les matelas, secouait les rideaux et examinait les capitons du lit. Qui pourra jamais dire les anxiétés de cette recherche infructueuse?... tout à coup une idée surgit dans le cerveau de Cécile.

— Mère, avez-vous ôté le tiroir du bureau et regardé derrière ? dit-elle.

— Non, répondit Mme de Kéralain.

— Vite ! essayons.

Le tiroir glissa dans ses rainures et Cécile, se saisissant de la lanterne qui les éclairait, envoya un jet lumineux jusqu'au fond de l'espace vide. Mme de Kéralain se soutenait à peine.

— Mère ! il me semble que je vois briller quelque chose !

— Tu crois ?

— Mère ! il y a des papiers !

— Peux-tu les atteindre ?

— Je l'espère !

La petite main de Cécile s'introduisit dans la case du tiroir ; avec mille efforts, elle en atteignit le fond et ramena un chiffon de papier jaune et froissé... sans y jeter les yeux, elle plongea de nouveau la main dans les profondeurs riches en surprise et fut bientôt en possession de l'objet brillant qui avait attiré son attention.

— Un bouton de manchette ! mère chérie !

— Voyons.

— Marqué d'une couronne de comte.

— Ah !

— Ma mère, qu'avez-vous ?

— C'est une couronne de comte.

— Eh bien !

— Eh ! bien, M. de Maloy n'est que vicomte. Ton père était comte à cette époque.

— Oh ! ma mère ! et Cécile se cacha le visage entre les mains.

— Tu ne m'as pas comprise, enfant, ton père n'a jamais possédé un semblable bijou. Il est assez bizarre pour que je ne l'aie pas oublié si je l'avais vu, même une fois, en la possession de mon mari.

— Mais alors ?

— Ton père était comte à cette époque, et nos ennemis pourraient retourner cette découverte contre nous.

— Il faudra forcer M. de Maloy à reconnaître.

— Cela ne sera pas facile, hélas.

— Attendez, mère ! Il me semble que j'en ai vu un pareil tout à l'heure parmi les bijoux de M. de Maloy.

— Tu crois ?

— J'en suis sûre.

— Écoute !

— Monsieur de Maloy.

En effet, un cri perçant venait de retentir dans la nuit... assez éloigné la première fois, il se rapprochait rapidement.

Mme de Kéralain et Cécile eurent à peine le temps de remettre le tiroir à sa place, de ramasser le papier et de sortir de la chambre... à peine arrivées dans le corridor, elles entendirent se fermer la porte de l'appartement de Bertrand.

— Il était temps ! s'écrièrent-elles, quand toutes tremblantes, elles eurent regagné le boudoir de Mme de Kéralain.

(A suivre).

FUJLLETON DU « JOURNAL DU LOT » 34

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXX

— Rien.

— Cela devient désespérant !... et elles recommencèrent à retourner le contenu des tiroirs déjà explorés.

— Voyons dans cette armoire.

— Hélas ! j'ai déjà visité tout ce qu'elle contient.

— Voyons encore.

— Mère, avez-vous ouvert ce vieux portefeuille ? Et Cécile montrait à sa mère une sorte de petit buvard fermé à clé qu'elle avait découvert sous un monceau d'objets hors de service... gants, cravates, etc... La négligence avec laquelle il était placé là, pouvait être voulue... calculée.

— Il m'avait échappé !... dit Yvonne, et elle introduisit dans la serrure une mignonne petite pince qui eut bientôt fait son office... Le portefeuille s'ouvrit et laissa échapper un papier soigneusement plié. Elle y jeta les yeux.

— Enfin s'écria-t-elle, et elle montra à Cécile

La commission du budget a décidé d'entendre le ministre de la guerre au sujet de l'infériorité des effectifs par rapport aux lois votées pour l'extension de l'armée et de lui demander s'il n'y a pas moyen d'économiser sur les dépenses administratives au profit du crédit de la guerre.

M. Cochery, rapporteur général, pour mettre en garde la commission du budget contre l'élévation des crédits, a fait l'exposé de la situation financière. Il a montré que certaines recettes dont fait état le ministre des finances seront très discutées.

De son côté, le gouvernement contestera certaines économies faites par la commission. Dans cette situation, M. Cochery estime que la commission doit rechercher les nouvelles économies si elle veut obtenir l'équilibre du budget.

La commission statuera successivement sur les budgets des finances, des travaux publics, de la marine, des colonies, des postes et télégraphes.

Au budget des affaires étrangères, il reste à trancher la question du rattachement aux colonies de la Tunisie, qui dépend actuellement des affaires étrangères.

Les membres de la commission extraparlementaire de la marine qui, à ce titre, viennent de visiter nos ports de guerre, se proposent de réclamer certaines augmentations de crédits en vue de renforcer notre matériel naval et d'accroître les approvisionnements des arsenaux.

Au Commerce, rien ne sera modifié, le nouveau ministre, M. Lourties, ne persistant pas dans les vues de son prédécesseur relativement au fusionnement des crédits des administrations centrales du commerce et des postes et télégraphes.

Le budget

Le gouvernement a décidé de demander à la Chambre, si le budget ne peut pas être discuté immédiatement, de mettre en tête de son ordre du jour les projets de loi qui ont déjà été déposés et soumis à l'étude des commissions spéciales.

UN DISCOURS DE M. POINCARRÉ

Voici les principaux passages du discours prononcé à Commercy, avant-hier soir, par M. Poincaré, ministre des finances, au banquet qui lui était offert par ses électeurs :

« La lutte s'annonce, il faut le dire, comme violente et quotidienne. Le gouvernement est déjà menacé d'une dizaine d'interpellations. Ces premières mêlées contribueront peut-être à soutenir et à consolider dans la Chambre un parti de gouvernement.

« Le malaise qui a passé jusqu'ici sur cette législature vient des hésitations et des tâtonnements d'une majorité qui se cherche et qui n'a su encore s'imposer une discipline collective. Nous arriverons à une heure où, sous peine d'irréparable stérilité, doit s'opérer ce groupement nécessaire. Nous avons à donner toute plénitude de puissance à la double fonction du gouvernement qui est d'assurer l'exécution des lois existantes et d'inspirer la confection des lois nouvelles et qui exige, comme corollaire, une inflexible autorité, l'initiative et la hardiesse réformatrice.

« Jamais, plus qu'aujourd'hui, ne s'était fait sentir le besoin d'un gouvernement décidé à réprimer avec énergie et rigueur les tentatives de désordre, à défendre la liberté contre l'oppression, la propriété contre la violence, le travail contre les agitations criminelles; jamais il n'a été plus indispensable d'obtenir des administrations publiques le dévouement aux institutions républicaines, la fidèle observations aux règles essentielles de la hiérarchie et le respect des volontés gouvernementales.

« Mais nous pensons qu'il est du devoir des législateurs de ne pas accroître par des inégalités artificielles les inégalités naturelles et si, notamment dans les questions fiscales, nous n'admettons que l'impôt ait pour objet d'opérer entre les citoyens une plus juste distribution de fortunes, nous ne saurions non plus comprendre qu'il ait pour effet de créer des injustices ou d'aggraver les misères.

« Il est superflu de déclarer que le gouvernement, après avoir établi un budget qui, certes, n'est pas le budget idéal, mais qui nous paraît le meilleur possible à l'heure présente, et projets de réforme sur les successions et les boissons, que nous croyons conformes à la justice et à l'intérêt financier, le gouvernement, dis-je, les défendra sans faiblesse et sans accepter aucune compromission, aussi bien contre les résistances que contre les surenchères. Il n'acceptera pas qu'on lui demande d'en modifier le sens, d'en troubler l'économie générale et, sous prétexte de faire mieux, d'en faire tout autre chose.

« Nous demeurerons fidèlement attachés au respect attentif de la liberté humaine et à l'inviolabilité de la propriété individuelle.

« On dit aux paysans : « Venez à nous; aidez-nous à détruire la propriété des autres; les autres nous aideront à supprimer la vôtre. » Je ne sais si ce langage a des chances d'être compris dans les campagnes et si le bon sens subtil des agriculteurs français ne suffira pas à relever la contradiction; mais ce que je sais, c'est que si ja-

mais la notion de la propriété individuelle venait à s'obscurcir en ce pays, c'en serait fait de la liberté, de la civilisation, de la patrie.

« Il est vrai qu'on va maintenant, sinon jusqu'à nier la patrie elle-même, du moins jusqu'à en affaiblir l'idée par la propagation des plus folles chimères internationales. Ce n'est pas sur notre terre lorraine qu'on essaiera jamais de faire germer de telles semences. L'air que nous respirons ici les empêchera toujours de lever. »

La Santé du Tzar

Le bruit d'une aggravation alarmante dans l'état de santé du tzar a de nouveau couru en bourse aujourd'hui. Rien n'est venu confirmer jusqu'ici cette nouvelle, où il convient, croyons-nous, de ne voir qu'une simple manœuvre.

Un bruit semblable avait été lancé, il y a quelques jours, par un journal de Berlin. Il nous vient, cette fois, par les journaux autrichiens et anglais.

C'est ainsi que le *Nouveau Tageblatt*, de Vienne, annonce ce matin, que l'état de santé du tzar inquiéterait beaucoup ses médecins, à cause de sa continuelle dépression mentale, qui semble être un symptôme des plus graves. Ce journal prétend recevoir des bulletins sur la santé du tzar de source diplomatique. Les journaux de Londres annoncent en même temps que l'état du tzar a empiré.

L'entente est claire. C'est toujours la même campagne, et, au fond, la même officine. Certaines agences françaises, apparemment intéressées à les répandre, ont reproduit ces nouvelles. De là l'émotion qui s'est produite en bourse aujourd'hui. Le seul fait à retenir, c'est que des prières ont été ordonnées en Russie, dans les églises, où elles ont eu lieu en présence du ministre de la guerre, des membres du conseil de la guerre et des employés de la chancellerie.

Mais, outre que le fait n'est pas nouveau, nous l'avons annoncé déjà, on ne saurait en inférer que l'état du tzar se soit aggravé. S'il en était ainsi, le ministre de la justice russe n'aurait pas assisté hier au déjeuner offert en son honneur au quai d'Orsay.

Le ministre de l'intérieur, M. Dournovs, en ce moment à Nice, ne serait pas attendu demain à Paris. Nous rappelons enfin que le grand-duc Alexis est en villégiature à Biarritz, et que le grand-duc Michel est attendu à Nice incessamment.

L'armée allemande

Voici comment le baron Von der Goltz, du grand état-major allemand, explique et loue l'organisation actuelle de l'armée allemande :

« Notre organisation actuelle a l'avantage de nous donner une armée unie dans tous ses éléments.

« Elle nous donne une armée active composée de jeunes hommes.

« Cela est très sensé.

« Dans tout ce qui touche l'organisation militaire, il faut tenir compte des particularités de la nature humaine. L'armée active subit les pertes les plus considérables. Ceux qui en font partie doivent se dire, bien plus que les hommes des autres portions de l'armée, qu'il leur faut s'attendre à mourir pour la patrie. L'armée active livre les batailles et les combats c'est elle qui voit de plus près la guerre dans tout ce qu'elle a de terrible et de pénible. Tout cela le jeune homme, quoi qu'on dise, le supporte mieux et de meilleur gré que l'homme plus âgé, quoiqu'il soit moins fort que lui.

« Ce n'est que tant qu'on est jeune qu'on renonce facilement à la vie. Le jeune homme n'est pas enchaîné à l'existence par les innombrables liens de la vie civile. Il n'a pas encore à ménager ses jours. L'énigme de la vie, qu'il brûle de deviner, il n'en a pas encore trouvée la solution. Il gravit la montée et ne voit pas combien la descente est courte. Il a soif d'assister à de grands événements, cela lui donne le goût de la guerre.

« L'homme mûr veut jouir en paix du fruit de son labeur; ce sentiment, l'adolescent ne le connaît pas. Joyeux et insouciant il court au combat, c'est ce qu'il faut pour accomplir la tâche sanglante. Ce sont les jeunes hommes qui constituent la force d'une nation.

« Notre organisation militaire veut que le soldat fasse partie de l'armée active jusqu'à sa trentième année; d'après les auteurs déjà anciens, c'est de dix-huit à vingt-quatre ans que l'homme est le plus apte au service militaire.

« Le corps est assez fort, disent-ils, pour supporter les fatigues, et l'homme est encore libre et sans entraves. Le grain de légèreté qui est le propre de la jeunesse est un condiment précieux pour le service en campagne.

« Une armée active, jeune, uniformément jeune, a de grands avantages sur toute autre. Une armée telle que l'ancienne armée prussienne où un cadet de quatorze ans, des nationaux de vingt à trente ans et de vieux

étrangers de soixante et soixante-dix ans étaient confondus dans les rangs, ne pouvait avoir la même cohésion.

« Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on se trouvera bien d'employer en campagne des hommes déjà vieux, quand par exemple un danger imminent les fait trembler pour leurs leurs foyers, et les contraint pour ainsi dire à se battre. Ajoutez que ces hommes déjà vieux, une fois le temps de service accompli, ont repris leur profession civile et ont eu le temps de perdre l'habitude de la vie militaire avant l'époque où, une guerre venant à éclater, on les a rappelés sous les drapeaux.

« La plupart du temps, ils ont connu les soucis et les déboires, souvent leurs affaires sont en mauvais état. Tout cela ne les pousse nullement à affronter la mort pour la patrie.

« Dans nos guerres modernes si vite finies, il n'est pas nécessaire que l'homme ait l'expérience de la vie militaire. A tout prendre, elle ne lui sert qu'à savoir vivre en campagne. Si nous attachons du prix à avoir des vétérans dans nos armées, c'est que nous avons encore les idées du temps où il y avait des armées composées de soldats qui faisaient de la guerre leur métier, ou bien du temps où par suite des guerres continuelles, les soldats avaient formé une caste, entièrement distincte. Le régiment alors était leur patrie, ils s'étaient transformés en aventuriers, la guerre était leur existence.

« De cette façon, les vieux soldats devenaient facilement des virtuoses de la guerre, capables de grandes choses; mais ces qualités extraordinaires ne trouveraient plus actuellement l'occasion de se déployer.

« L'expérience déprime même le courage. Les plus braves soldats sont la plupart du temps ceux qui ne connaissent pas encore le danger.

« Il en est autrement des chefs. Il ne faut pas que la guerre soit une chose nouvelle pour eux, qui les surprenne et les trouble.

« L'expérience pour eux a un prix réel, et ce n'est que partiellement que l'étude de l'histoire militaire en tiendra lieu.

« Les généraux et les officiers blanchis sous le harnais se sont maintenus dans ce temps-ci à leur place d'honneur, mais dans le rang, il n'est plus besoin de vétérans. »

Le rôle de la bicyclette en campagne

Aux dernières grandes manœuvres allemandes, chaque corps d'armée a été pourvu d'un certain nombre de bicyclettes; l'emploi de ces bicyclettes en marche et aux avant-postes d'après les règlements des nouvelles ordonnances du service en campagne, est cause que l'on s'occupe beaucoup de ce nouveau moyen de transport, sur lequel on fonde les plus grandes espérances.

Dans un corps d'armée, on a utilisé les vélocipédistes pour prévenir une division de cavalerie de l'arrivée inattendue d'une division de cavalerie ennemie. La cavalerie ennemie se vit soudain arrêtée dans sa marche et éprouva un grand retard, tandis que la division qui avait été prévenue à temps par les vélocipédistes était prête à toute éventualité.

Dans d'autres corps d'armée, on a employé les vélocipédistes pour transmettre les ordres de marche, réquisitionner les logements. Lorsque les routes étaient praticables, on a été très satisfait de ce service. Ils ont aussi rendu de grands services pour la transmission de nouvelles aux colonnes et comme courriers-postaux.

Le Président et la belle-mère

Du *Gil Blas* :

Ces jours derniers, le président de la République faisait à pied, une promenade au bois de Boulogne, n'ayant avec lui que M. Lafargue, avec lequel il causait. Tout à coup, au tournant du chemin, apparaissent deux voitures pleines de gens gais et riant : c'était le cortège d'une noce populaire. Les deux véhicules arrivent près de M. Casimir-Périer.

Plusieurs personnes le reconnaissent : « Tiens, voilà le président ! » s'écrie l'une d'elles.

Salué par tous les gens de la noce, M. Casimir-Périer répond avec un sourire qui enhardit ceux-ci. Une dame saute à terre et, allant droit sur le président, elle lui demande de l'embrasser au nom de toute la noce : c'était la mère du marié, la belle-mère, une belle-mère souriante, joviale, comme on n'en voit guère. « Mais volontiers » répond le chef de l'Etat. Et l'on s'embrasse, aux applaudissements de la noce qui acclame le président.

Lettre de M. Pasteur

Paris, 7 octobre, soir.

M. Magnard, rédacteur en chef du *Figaro*, a reçu de M. Pasteur la lettre suivante :

Arbois, 4 octobre 1894

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Vous avez proclamé l'immense service rendu par mon cher collaborateur M. Roux; vous avez demandé aux mères de contribuer à la diffusion d'une méthode qui arrachera à la mort des milliers d'enfants. Non seulement votre appel a été

entendu, mais, par une idée infiniment touchante, ce sont surtout les enfants qui ont été mis en tête des souscripteurs. Ils entrent dans la vie en faisant le bien. Des parents en deuil ont invoqué le souvenir d'enfants qu'ils ont perdus pour sauver d'autres existences.

« De toutes parts on s'est associé aux sentiments pleins de solidarité et, pour tout dire d'un mot, de bonté, que vous avez provoqués dans la presse et le public. Je vous remercie plus que je ne saurais le dire, au nom de tous mes collaborateurs qui travaillent à la fois pour la science, la patrie et l'humanité.

« Veuillez agréer, etc.

« L. PASTEUR. »

Chine et Japon

L'avant-garde de l'armée japonaise a traversé le fleuve Yalu et campe dans la Mandchourie. Une bataille est imminente.

Maire révoqué

Un décret révoque le maire de Dax, pour avoir pris un arrêté autorisant les courses de taureaux avec mise à mort.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bureau de bienfaisance

Les administrateurs du bureau de bienfaisance de Cahors se sont réunis, dimanche dernier à 3 h. du soir, pour délibérer sur la situation financière de cet établissement. Les médecins de la ville avaient été invités à prendre part à cette délibération qui les concernait spécialement.

Etaient présents : MM. Costes, président de la commission; Delport, Périés, Rouffil et Labie, receveur du bureau de bienfaisance.

Etaient présents aussi : les docteurs Caviolle, Darquier, Gélis, Lebœuf et Valat.

Malgré l'absence des autres médecins on a tenu séance pendant près de deux heures.

On a donné connaissance des dépenses en médicaments, lait, bouillon, etc., et des ordonnances faites par les médecins de Cahors aux familles inscrites.

Il résulte de ce compte-rendu, que certains médecins ont donné pendant le 1^{er} semestre de l'année courante, les uns 650 ordonnances et les autres beaucoup moins, mais ne dépassant pas 158 à 200.

Le chiffre total de la dépense, s'est élevée pendant ces 6 mois, à environ 3,000 fr., qui avaient été votés pour l'année entière.

Le troisième trimestre vient de prendre fin mais on ne connaît pas encore parfaitement le résultat. Il ne peut être douteux que les proportions soient les mêmes que pour les deux premiers, de telle sorte qu'à l'heure actuelle, les 3,000 fr. sont épuisés, plus les 2,000 fr. attribués comme honoraires aux médecins.

Il résulte donc que pendant le dernier trimestre, il ne devra plus y avoir des ressources pour le traitement des indigents, faute de fonds.

Toutefois, il a été convenu qu'une nouvelle somme sera employée pour soulager les malheureux; mais on supprimera, du moins momentanément, le bouillon, le lait (pour les nourrissons excepté), le vin de quinquina, les bains et douches.

Société de Secours mutuels de Cahors

Les membres de la Société de Secours mutuels se réuniront, en assemblée générale, pour le 4^e trimestre de 1894, dimanche prochain, 14 octobre, à 8 h. 1/2 du matin, à l'Hôtel de Ville, pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière et pour procéder à l'élection d'un président.

Société des Sauveteurs du Lot

Dimanche 14 octobre 1894, réouverture des cours de gymnastique, d'escrime et d'exercices militaires.

Les cours ont lieu, rue Jean Caviolle, au siège de la Société, les dimanches, de 8 h. 1/2 à 10 heures du matin. Les jeudis, de 3 à 4 heures du soir.

Les nouveaux élèves seront admis sur la demande des parents.

TIR. — Ouverture du Stand, au siège de la Société, rue Jean Caviolle, dimanche 14 octobre, à 10 h. du matin.

Les séances de tir ont lieu tous les dimanches, de 10 h. du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Le prix de la série de 6 balles, carton compris, est fixé comme suit :

Carabine Bosquette. — Pour les membres de la Société, 15 centimes. Pour les autres tireurs, 25 centimes.

Carabine et Pistolet Flobert. — Pour les membres de la Société, 15 centimes. Pour les autres tireurs, 20 centimes.

L'entrée du Stand, rue Jean Caviolle, est publique pour tous les Français.

CONFÉRENCES

Nous apprenons que M. Cordova, membre de la Fédération française des Travailleurs du Livre, délégué du Comité central, à Paris, arrivera ce soir à Cahors. Il vient entretenir le corps des ouvriers typographes de notre ville de la brillante situation de l'imprimerie en France, et des moyens pratiques de l'améliorer.

La conférence aura lieu vendredi soir, à 8 h., à la mairie.

Nous avons déjà annoncé la conférence que notre compatriote, M. le député Cavaignac, doit faire, à Cahors, le 14 octobre, au théâtre. Il se serait à désirer, pour éviter l'envahissement de la salle, d'exiger un modique prix d'entrée qui serait affecté à la caisse des Ecoles par exemple. De cette façon, la conférence aurait un but doublement utile et démocratique.

On nous annonce, pour le 18 octobre, une conférence socialiste faite, au théâtre, par MM. Baudin, Vaillant, Chauvières, députés et Argériades, avocat.

La taxe sur les billards et les chiens

C'est à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 31 janvier que les possesseurs de billards, soit publics, soit privés, doivent en faire la déclaration à la mairie de la commune où se trouvent ces billards (articles 3 et 4 du décret du 27 décembre 1871).

La taxe frappe non seulement les billards qui appartiennent à des cafés, des cercles, etc., mais ceux des particuliers, même dans le cas où ceux-ci n'en feraient pas usage.

Rappelons que les possesseurs de chiens doivent également en faire la déclaration du 1^{er} octobre au 15 janvier.

L'Enseignement secondaire

De la Petite République :

On vient de fixer au 29 octobre l'ouverture de la deuxième session des examens pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire. Les recteurs d'académie sont invités à faire ouvrir, dès le 14, les registres d'inscription et à les clore le 25.

Les demandes signées et par les candidats et par leur père ou tuteur, en cas de minorité, devront dorénavant être légalisées par le maire de leur commune.

La consignation étant de 100 francs, il sera remboursé 40 fr., aux candidats ajournés.

Les lettres ouvertes

De la Petite République :

Le défaut de fermeture des plis expédiés et affranchis seulement à 5 centimes quand ces plis renferment des lettres manuscrites, a donné lieu récemment à des difficultés entre l'administration et des expéditeurs et à la menace de procès-verbaux correctionnels.

Il a été reconnu qu'aucun texte de loi n'impose à l'expéditeur l'obligation de clore ses missives et que l'insuffisance d'affranchissement ne peut avoir d'autre sanction qu'une surtaxe.

En conséquence, les directions postales sont informées que l'envoi d'une lettre missive non close et insuffisamment affranchie ne constitue pas une contravention.

Vélocé-sport cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu vendredi prochain 12 octobre à 8 h. 1/2 du soir au siège du club (café Tivoli).

Ordre du jour : Fixation de la date du banquet.

Conseil de guerre du 17^e corps

Séance du 5 octobre

Une seule affaire était jugée à cette audience : Etienne Garrigues, né à Rejniès, près Montauban, engagé volontaire au 20^e de ligne, était, fort peu de temps après son incorporation, devenu caporal.

Dans le courant du mois de décembre 1893, à Marmande, il vola — dit l'accusation — à un soldat de sa compagnie une somme de cinq francs. Garrigues a de plus commis une escroquerie de pareille somme au préjudice d'un autre militaire ; il a, encore, dans le courant du mois de janvier 1894, volé une paire de chaussettes appartenant à un militaire.

Tous ces faits l'amènent aujourd'hui devant le conseil de guerre.

Déclaré coupable, il est condamné, malgré une excellente plaidoirie de M^e Malric, à deux ans de prison.

Gramat

M. Thamié, de Janoutou, conduisait, avant-hier matin, un bœuf. Il avait enroulé la corde autour de son poignet.

Arrivé au pont du Noyer, à 100 mètres de Gramat, le bœuf, subitement effrayé, s'est emporté dans une course folle, traînant son malheureux conducteur.

Le meunier, accouru aux cris de Thamié, est parvenu à couper la corde, mais il était trop tard ; Thamié est mort quelques minutes après.

Mauroux

La foire n'a pas été belle, les bœufs et les moutons se vendaient aux cours ordinaires.

Porcs gras de 47 à 50 fr. le quintal. Oies de 10 à 14 fr. la paire. Canards, de 4,50 à 7 fr. Volaille de 60 à 70 centimes. Lièvres de 4 à 5 fr. Lapins domestiques 30 et 35 cent. la livre.

Lacapelle-Cabanac

Le fils de M. Rives, buraliste, se rendait à la foire de Mauroux monté sur une jardinière, en compagnie de sa mère, de sa sœur et de Debès.

A un moment donné le cheval prit peur et versa la jardinière. Dans la chute, la fille Rives s'est fait quelques blessures à la tête. Les autres personnes n'ont pas eu de mal.

Figeac

La gendarmerie de Figeac a mis en état d'arrestation, pour vagabondage, deux vagabonds de profession, qui ont déclaré se nommer : Jules-Gabriel Tinot, âgé de 39 ans, né à Reims, et Joseph Vaché, âgé de 39 ans, comptable, né à Barreau (Seine), tous deux sans domicile fixe.

Ils ont été conduits devant M. le procureur de la République.

Par ordre de l'autorité militaire, les hommes des cantons de Figeac (Est et Ouest), appartenant aux classes 1886-1887-1888 et 1889, sont invités à déposer, sans délai, leur livret à la mairie de leur commune ou à la gendarmerie.

Gourdon

Le tribunal fera sa rentrée le lundi 15 courant.

Mlle Marguerite Fourès, notre compatriote, employée des postes et télégraphes à Poitiers est nommée receveuse à Champigny-le-Sec (Vienne.)

La gendarmerie de Frayssinet-le-Gourdonnais a arrêté le sieur Pierre Lapuzen, âgé de 38 ans, originaire du département des Landes, pour délit de vagabondage. Il a été conduit sous bonne escorte devant M. le procureur de la République de Gourdon qui, après interrogatoire sommaire, l'a fait écrouer à la prison de notre ville.

Le 7 juillet dernier, Lapuzen fut condamné par le tribunal correctionnel de Gourdon à vingt jours de prison pour le même délit.

Saint-Sever

Un cultivateur de la commune de St-Sever, M. Joseph Lavergne, qui était en train de vendre une treille, est tombé d'une échelle sur laquelle il était monté et s'est brisé la colonne vertébrale. La mort a été instantanée.

Leyme

Dimanche, vers dix heures du matin, un terrible accident s'est produit au village de Rigandie, commune de Leyme. Le jeune Léopold Lacan, âgé de dix-huit ans, a tué, d'un coup de fusil, son frère Rémy, âgé de dix-sept mois.

Voici dans quelles circonstances :

Pendant que la dame Léonie Tillet, épouse Lacan, leur mère, et sa fille étaient occupées à nettoyer du grain dans une chambre de l'habitation, elles entendirent un coup de feu venant du côté de la cuisine où s'amusaient les enfants. Elles se précipitèrent vers eux et trouvèrent le petit Rémy étendu à terre inanimé. Après l'avoir relevé et déshabillé, elles constatèrent qu'il avait un trou au creux de l'estomac et un autre au dos à la même hauteur. Il respirait encore mais il expira quelques minutes après.

L'aîné, Léopold, s'était emparé d'un vieux fusil qui se trouvait dans un coin de la cuisine ; il avait voulu l'armer, le chien lui avait échappé et le coup était parti. La charge avait traversé son malheureux frère. La famille Lacan est dans la désolation.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME des 11 et 14 OCTOBRE

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Franc Comtois (P. R.)	Leroux.
Mireille (Ouvverture)	Gounod.
Thérésien (Valse)	Gungl.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Bella (Polka-Mazurka)	Walteufeld.

FAITS DIVERS

Enseignement technique commercial

Du besoin d'étudier les choses telles qu'elles se pratiquent, sont nées les écoles professionnelles et avec elles, l'enseignement technique commercial.

Cet enseignement, inauguré en France par l'Ecole pratique de Commerce et de Comptabilité, située à Paris, 53, rue de Rivoli, fondée en 1850, subventionnée par l'Etat et dirigée par M. PIGIER, a pour but d'apprendre le commerce aux jeunes gens, et de les mettre à même de rendre immédiatement des services en qualité de Tribuns, Facturiers, Expéditeurs, Caissiers, Correspondants ou Teneurs de livres.

« Enseigner le commerce, cela paraît très simple au premier abord, — écrivait naguère Thomas Grim. — Mais, lorsqu'on entre dans le détail des opérations minutieuses que comporte toute transaction commerciale, on s'aperçoit vite

que, de la théorie à la pratique, il y a un pas énorme. »

C'est également à juste titre qu'un pédagogue autorisé a dit :

« Quoi que vous enseigniez, commencez par le montrer à vos élèves avant de le leur démontrer. »

Tel a été l'objectif de M. PIGIER, ainsi qu'on peut en juger par les passages suivants extraits du Rapport officiel sur l'Exposition Universelle internationale de 1887 (Pages 197 à 200), Rapport émanant du Ministère du Commerce et de l'Industrie, rédigé par M. Paul Jacquemart, inspecteur général de l'Enseignement technique.

« Le but de l'Ecole pratique de Commerce et de Comptabilité étant de former, dans un temps très court et à peu de frais, des employés en mesure d'utiliser leurs connaissances, M. PIGIER s'est surtout préoccupé de rechercher les moyens les plus rapides d'enseignement. Amené, par nécessité, à supprimer les cours théoriques ou plutôt à les incorporer dans les exercices pratiques, il s'est appliqué à transformer graduellement ses classes pour leur donner l'aspect d'une véritable maison de commerce.

« Les élèves sont successivement exercés à remplir les fonctions de Tribun, Facturier, Expéditeur, Caissier, Correspondancier, Archiviste, Auxiliaire, Vendeur, Acheteur, Chef de maison.

« Munis des pièces comptables et des marchandises, les élèves se livrent aux diverses opérations d'une maison de commerce : ils ont ainsi en main les instruments de leur profession et prennent un goût particulier à cette étude variée et vivante.

« Un certain nombre d'élèves des écoles supérieures de commerce, désireux de compléter les connaissances théoriques qu'ils y ont acquises, viennent passer quelques mois chez M. PIGIER. »

Ne perdant pas de vue que, de toutes les manières d'apprendre, la leçon particulière est évidemment la plus profitable, M. PIGIER s'est attaché à rendre son enseignement exclusivement individuel. Chaque élève reçoit en particulier toutes les explications pouvant le mettre à même de bien comprendre.

Les inscriptions étant reçues à toute époque de l'année, et à tout âge à partir de treize ans, on peut commencer à suivre les cours et même les suspendre au besoin sans le moindre inconvénient.

Le côté original de la méthode de M. PIGIER se résume ainsi :

Notions théoriques succinctes. — Enseignement essentiellement pratique et technique. — Leçons individuelles. — Facilité de commencer, d'interrompre et de continuer ses études à volonté.

Ajoutons que la durée des études varie de 3 mois à une année suivant ce que l'élève désire apprendre ou selon les connaissances qu'il possède déjà.

Insultes à la Magistrature

Samedi, à la chambre des appels correctionnels de la cour de Nancy, un nommé Louis Steiner, âgé de dix-huit ans, appelant d'un jugement qui le condamnait à deux mois de prison pour vol d'un melon, a répondu au président :

— J'ai interjeté appel pour voir si vous êtes aussi v... que les autres.

Steiner a été condamné immédiatement à deux ans de prison.

Un autre, François Racquinet, journalier, âgé de vingt-six ans, interjetant appel d'un jugement le condamnant à deux mois pour rébellion et insultes à un agent, répondit au président :

— Je reconnais que vous êtes tous des c...

Racquinet a été condamné immédiatement à trois ans de prison.

Enfin, Louis Briot, âgé de vingt-neuf ans, qui faisait appel d'un jugement le condamnant à quatre mois de prison pour vol d'un tuyau à la gare, répondit au président lui demandant s'il reconnaissait les faits :

— Je reconnais que vous êtes tous des vaches.

Briot a été condamné à cinq ans de prison.

La cour a ordonné que ces nouvelles peines ne se confondraient pas avec celles prononcées précédemment.

Aliments farineux

On sait que les aliments farineux, surtout cuits et fermentés, sont les meilleurs pour engraisser promptement les pores et que les mêmes aliments soumis à la fermentation aigre sont plus promptement digérés et assimilés qu'à l'état naturel.

Pour donner ce genre d'alimentation aux pores à l'engrais, le moyen suivant est employé avec succès par une habile fermière.

On fait dissoudre dans de l'eau chaude une poignée de levain de farine ; on y mêle quelques poignées de son et de recoupe ou grosse farine, puis des pommes de terre cuites et écrasées ; le tout brassé avec l'eau chaude est soumis à la fermentation pendant une nuit au moins. Le lendemain, on ajoute quelques poignées de ce mélange aux rations ordinaires des pores.

En même temps, on en laisse, au fond du baquet, une couche intacte à laquelle on ajoute les mêmes matières, eau chaude, son, pommes de

terre écrasées, auxquelles elle sert de levain ; on continue jusqu'à la fin à donner cette alimentation fermentée. On obtient ainsi un engraissement rapide et économique.

Manière de reconnaître la qualité de la poudre de chasse

On verse sur du papier blanc une pincée de poudre, on y met le feu avec une baguette de bois enflammée ou mieux encore avec une tige de fer rougie au feu. Si la poudre est bonne, elle fera une explosion et ne laissera sur le papier qu'une marque ronde et grisâtre ; si au contraire elle est de mauvaise qualité, elle produira une tache noire et brûlera le papier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

BONNES BARRIQUES A VENDRE

A de bonnes conditions S'ADRESSER A LA LIQUIDATION J. CANGARDEL et FILS

VENDANGE A VENDRE

300 barriques de vendange, 1^{re} qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré. S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénélon.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Briac, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay,

le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

De 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

LA REVUE UNIVERSELLE (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 5 octobre 1894. — De la mine à l'Hôtel des monnaies. — Les presses continus. — La guérison du croup par le sérum antidiphthérique. — Tribune des Inventeurs : Les voitures à traction mécanique. — L'assainissement par l'électricité. — Fabrication du chrome pur. — Hydro-élévateur automatique. — Clarinette à Clavier. — Graisseur automatique multiple. — Signaux automatiques de la voie des chemins de fer. — Hélices à immersion réglable pour la navigation dans les canaux. — Le siècle de l'électricité. — Appareil à faire la glace. — Les téléphones en France. — Appareil pour la filtration rapide. — Plantes vénéneuses dans les trèfles. — Les betteraves hachées pour l'alimentation du bétail. — Un nouveau produit pour le blanchissement. — Colles pour courroies. — Outil pour le matage par l'air comprimé. — Nouveau valet d'établi. — Le « Photonain ». — Photomètre pour photographes. — Sciences pratiques : Enseignement photographique. — La photographie à l'Exposition du livre. — Solution du 18^e problème de mécanique. — Énoncé du 19^e problème. — Revue des publications françaises et étrangères. — Catalogue systématique. — Liste générale des Brevets français. — Renseignements utiles. Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1762^e livraison (13 octobre 1894). — De Pékin à Paris (La Corée, L'Amour et la Sibérie), par M. Charles Vapereau. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Bazin, Boudier, Berg, Marius Perret, A. Paris, Devos, Th. Weber, Berteault, Rousseau. — Chaque numéro, 50 cent. Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1141^e livraison (13 octobre 1894). — Texte : L'héritier des Vauferis, par M^{me} de Nanteuil. — Mes grands peurs, par Pierre de Mériel. — L'excellent baron de Pie-Ardant par Danièle d'Arthez. — L'Académie de France à Rome, par Albert Deville. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blanc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes; manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS Le Redressement à toutes les opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

POUR AMÉLIORER POTAGES SAUCES RAGOUTS LÉGUMES et toutes sortes de METS ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG**

EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc. Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès est présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Phleg, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses. Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

